

FASDS – Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine

ANTENNE V à Grolley

Sur mandat des communes du district de la Sarine, les prestations d'aide et de soins à domicile, définies par les lois en vigueur, sont assurées par des équipes d'infirmières, infirmiers, aides familiales, assistantes en soins et santé communautaire, aides soignantes, auxiliaires de santé, aides ménagères.

MISSION DE LA FONDATION

Permettre à toute personne malade, handicapée, nécessitant un soutien, une surveillance, de l'aide ou des soins, de vivre dans son environnement habituel et le plus longtemps possible.

PRINCIPES D'ACTION

Toute demande d'intervention fait l'objet d'une évaluation et d'un contrat dont les modalités sont négociées avec la personne, ses proches et en collaboration avec les partenaires du réseau médico-social.

Les prestations s'inscrivent avant tout sur l'apport volontaire de la personne et de son entourage qu'elles visent à soutenir et si nécessaire à relayer provisoirement.

BASES LEGALES ET AUTORITES DE SURVEILLANCE

- LAMal
- Loi fribourgeoise sur l'aide et les soins à domicile (LASD)
- Loi sur la santé (LS)
- Commissions de surveillance des communes du district et de l'Etat

PRESTATIONS DE SOINS LAMal A DOMICILE OU EN AMBULATOIRE SUR PRESCRIPTION MEDICALE (LAMal OPAS art. 7 extraits).

Tarifs fixés par convention avec santésuisse

- Instruction et conseils : évaluation des besoins du patient et son entourage et mise en place des interventions; conseils aux patients et aux intervenants;
- Examens et soins : contrôle des signes vitaux; tests; prélèvements pour examens; mesures thérapeutiques pour la respiration; en cas de troubles urinaires et intestinaux; pansements; pose de sondes, de cathéters; administration de médicaments; injections; perfusions; transfusions;
- Soins corporels et de base;
- Soins maladies psychiques et psycho-gériatriques;
- Soins palliatifs et d'accompagnement en fin de vie;

INFORMATIONS ET CONSEILS POUR D'AUTRES PRESTATIONS FAVORISANT LE MAINTIEN A DOMICILE (LAMal OPAS, art. 6 extraits).

Tarifs fixés par convention avec santésuisse

- Prestations d'ergothérapie dans le but d'une amélioration des fonctions corporelles; l'autonomie dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie quotidienne; mesures thérapeutiques de rééducation; conseils pour l'aménagement du domicile; soutien pour les démarches; recherche et entraînement de moyens auxiliaires.

PRESTATIONS D'AIDE AU MENAGE ET SUPPLEANCE (NON LAMal) POUR DES PERSONNES DONT L'ETAT DE SANTE L'EXIGE.

Tarifs fixés par Arrêté du Conseil d'Etat sur la base de la taxation fiscale

- Aide aux activités de la vie quotidienne; entretien courant du ménage, du linge;
- Aide à la préparation des repas, achats;
- Suppléance et soutien à la famille pour s'occuper des enfants lors d'accouchement, de maladie ou d'accident;
- Accompagnement social dans des situations de crise.

INFORMATIONS ET CONSEILS

- Système d'alarme
- Lits électriques
- Transports
- Visites bénévoles à domicile
- Repas à domicile
- Indemnités forfaitaires
- Associations bénévoles
- Associations de patients
- Autres intervenants du réseau médico-social

La population des communes d'Autafond, Avry, Belfaux, La Brillaz, Chésopelloz, Corminboeuf, Corserey, Grolley, Matran, Noréaz, Ponthaux, Prez-vers-Noréaz, La Sonnaz est desservie par

I' ANTENNE V A GROLLEY

**Responsable de l'Antenne
Madame Claudine Sauge
Infirmière en santé publique**

Tél. no 026 425 55 25
Fax no 026 476 61 59
courriel antenne5@fasds.ch
 claudine.sauge@fasds.ch

RECEPTION DES APPELS AU TELEPHONE

du lundi au vendredi
de 07h30 à 11h30
de 14h00 à 17h00

En dehors de ces heures, ainsi que les samedis, dimanches, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.